

Identification du module

Module	Management du cabinet médical
Condition d'admission	Être titulaire d'un certificat de fin d'études dans une profession du domaine de la santé de niveau II ou de niveau tertiaire.
Compétences	Les titulaires de la certification de ce module évaluent en pratique les procédures organisationnelles et managériales, les contrôlent et les optimisent Elles mettent en œuvre les principes du management et répondent à des questions fondamentales du droit du travail.
Evaluation des compétences	Évaluation écrite de 90 minutes.
Niveau	Examen professionnel de la coordinatrice en médecine ambulatoire.
Objectifs à atteindre	<p>Les participants-es</p> <ul style="list-style-type: none"> • différencient les différents modèles d'entreprise (T1); • analysent un concept simple d'entreprise (T3); • énumèrent les droits et obligations des formateurs professionnels et des apprenti(e)s selon le CO, la LFPr et la LTr et les appliquent dans la pratique (T1); • nomment les droits et obligations des employeurs et employés selon le CO et la LTr et les appliquent dans la pratique (T3); • expliquent les bases de la gestion d'entreprise et les liens déterminants pour le choix d'une forme d'organisation ainsi que d'un style d'entreprise et de ses objectifs (T2); • énumèrent différentes formes d'organisation et les reconnaissent dans la situation adéquate de l'entreprise (T2); • évaluent la nécessité d'un processus optimal d'organisation découlant des faits structurels de l'organisation de base ainsi que les processus relatifs (coordination, engagement du personnel et ressources financières) (T3); • évaluent, créent et élaborent les moyens auxiliaires organisationnels nécessaires (organigramme, descriptif du poste, cahier des charges, diagramme hiérarchique) (T2); • proposent, à la suite d'une modification des objectifs et des conditions environnementales, différentes possibilités de réorganisation par des mesures adéquates (T3); • reconnaissent les conflits et appliquent des mesures d'amélioration (T3).
Certification	Certification partielle pour le brevet fédéral de coordinatrice en médecine ambulatoire (sous réserve du respect des conditions d'admission, selon chiff. 3.31 du règlement concernant l'examen professionnel).
Validité du certificat	5 ans.

T1 connaissance et compréhension

T2 savoir-faire, application

T3 analyse + synthèse